

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 18 Juin 2021

Lieu de réunion : Salle du Conseil de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2021

Date de publication :

Etaient Présents : Jean-Louis BOURRIAUX (Maire) - Marie Josée RICHARD - Anne-Sophie DITSCH (Adjoints) - Mesdames et Messieurs Maryvonne FOUSSIER, Murielle MESPLE, Franck DUDOGNON, Matthieu GUYON, Stéphane LEGER, Jacky MARCHAND, Charlie BOUGE Sébastien MESUREUR, (Conseillers municipaux)

Absents et Excusés : Pascal KNOBLOCH, Fabrice MARCHAND, Romain LE GUERN, Christiane LAURIER

Pouvoirs :

Madame Anne-Sophie DITSCH a été élue secrétaire.
Le quorum étant atteint, la séance débute à 20 Heures 10.

Ordre du jour :

- 1- Enquête publique chemins de Vitré
- 2- Création poste maitre nageurs
- 3- Décision modificative budget EAMS
- 4- Admission en non valeurs budget EAMS
- 5- Affectation du résultat Lotissement
- 6- Compte administratif Lotissement
- 7- Ligne de trésorerie
- 8- Retour commissions
- 9- Questions diverses

Madame DITSCH sur invitation du Maire donne une lecture succincte du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 mars 2021.

Le Conseil Municipal valide avec 1 abstention ce Procès-Verbal.

Madame DITSCH sur invitation du Maire donne une lecture succincte du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2021.

Le Conseil Municipal valide avec 3 abstentions ce Procès-Verbal.

1°) Enquête publique chemins de Vitré

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été saisi d'une proposition de redressement d'une partie du chemin rural dit de Vitré à la Chaise, sis à Vitré, émanant de Monsieur PAULUZZI, propriétaire riverain. Ce redressement lui permettrait de circuler librement autour de sa maison d'habitation dont il est propriétaire depuis peu. En échange il s'engage à remettre à la commune une bande de terrain sur les parcelles BI 44 – 371 – 373 et à prendre à sa charge tous les frais se rapportant à ce redressement de chemin, dont sa reconstruction. Il propose au Conseil de considérer cette demande et de donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que le projet est intéressant tant pour la Commune que pour le demandeur,

- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour constituer le dossier et le soumettre à l'enquête publique préalable de 15 jours dont les modalités sont précisées par l'article R-161-10 du code rural pour l'aliénation du chemin.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire pour constituer le dossier et le soumettre à l'enquête publique préalable de 15 jours dont les modalités sont précisées par les articles R-141-1 à R—9 du code de la voirie routière, pour la création du nouveau chemin.
- Décide de se réunir à nouveau à l'issue des enquêtes pour délibérer sur les résultats de celles-ci et prononcer sa décision définitive.

2°) Création poste maître nageurs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la baignade sera ouverte au public du 3 Juillet au 29 août 2021.

Pour la surveillance de l'Espace Aquatique, il y a lieu, pour la sécurité des baigneurs, de procéder au recrutement de deux maîtres-nageurs pour les mois de Juillet et Août 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, la création de deux postes d'opérateurs des APS principal du 3 Juillet au 29 août 2021.

Il autorise le Maire à signer les différents contrats et le charge des démarches nécessaires.

3°) Décision modificative budget EAMS

Le Maire explique que pour pouvoir faire l'admission en non valeurs, les crédits suffisants n'étant pas prévus au budget il est nécessaire de faire une Décision Modificative.

Dépenses	
Article (Chap.) - Opération	Montant
6218 (012) : Autres personnel extérieur	-5 000,00
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	5 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte avec 9 Voix POUR et 2 Abstentions cette demande et charge le Maire des formalités nécessaires.

4°) Admission en non valeur budget EAMS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Madame LELONG, Receveur municipal, concernant l'admission en non-valeur d'un montant de 5363.94 € à imputer au compte 6541 du budget EAMS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte avec 9 Voix POUR et 2 Abstentions cette demande et charge le Maire des formalités nécessaires.

5°) Affectation du résultat Lotissement

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu une erreur de report lors du vote de l'affectation des résultats du budget lotissement. Il est nécessaire de reprendre cette délibération.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BOURRIAUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le jour même .

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un déficit de fonctionnement de :		0,00
- un déficit reporté de :		0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :		0,00
- un déficit d'investissement de :		5 039,78
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un besoin de financement de :		5 039,78
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : DÉFICIT		0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		0,00
		<hr/>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT		5 039,78

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

6°) Compte administratif Lotissement

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu une erreur de report lors du vote du compte administratif 2020 du lotissement. Il est nécessaire de reprendre cette délibération.

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	305 039,78
	Réalisé :	290 079,56
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	305 039,78
	Réalisé :	285 039,78
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	305 049,78
	Réalisé :	285 039,78
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	305 049,78
	Réalisé :	285 039,78
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Procès-v	Investissement :	-5 039,78
	Fonctionnement :	0,00
	Résultat global :	-5 039,78

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : accepte à l'unanimité

7°) Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la ligne de trésorerie, et précise qu'il est en possession d'une proposition du Crédit Mutuel.

Caractéristiques :

Montant : 50 000 €

Durée 12 mois

Taux : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge 1.05%

Conditions

Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois.

Commission d'engagement : 150.00 €

Commission de non utilisation : 0.10%

Remboursement de la ligne : selon les disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.

Règlement des intérêts : ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu. Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu. Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité la proposition du Crédit Mutuel et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires.

8°) Retour commissions

- **Embellissement bourg et villages** : En prévision des décorations de Noël des achats de guirlandes lumineuses ont été ite à des propositions de prix actuellement très intéressantes (6 motifs à 50 € et 2 à 25 €).

- Ecole

Suite à une réunion préparatoire au prochain Conseil d'Ecole, qui se tiendra le 22 Juin prochain, Madame Richard fait un point sur les différents points abordés

- Effectifs : 48 inscriptions confirmées (en attente de confirmations : 3)

- Face à une surconsommation de papier essuie-mains, les institutrices insistent sur le fait qu'elles sont très vigilantes mais que dans le cadre des directives sanitaires il est préconisé un lavage de main régulier ce qui représente pour l'ensemble des enfants 300 lavages/jour.

- Pour la rentrée le nombre d'enfants à la maternelle va être important (23 à 27 élèves pour les petits). La directrice demande la présence d'une ATSEM supplémentaire dans la classe de Grande Section CP pour 14 h par semaine.

- Enfin il a été transmis une liste de travaux à faire cet été et la commande de mobilier de classe (5 tables et 5 chaises).

- **Nouveau contrat** pour Madame Auriane CHARLES-GRELIER à compter du 1^{ER} Septembre sur la base de 18h/semaine pour la mairie et 12h/semaine pour l'EAMS.

- **Rendez-vous Madame BAILLEUL**, Conseillère aux décideurs locaux

L'objet de ce rendez-vous consistait pour Madame BAILLEUL de faire un point sur la situation financière de la commune. La perte très importante de recettes de l'année

dernière liée à l'annulation des réservations estivales a non seulement fragilisé le budget de la commune mais également celui de l'EAMS. Néanmoins la situation financière reste sous contrôle. Plusieurs possibilités d'allègement de l'endettement de la commune sont actuellement étudiées avec éventuellement une demande auprès des banques (CRCA) de regroupement et renégociations des emprunts.

9- Questions diverses

- L'EAMS outil économique de la commune regroupe un panel de services : résidence pour personnes âgées (Gai Logis), deux gîtes pour groupes (Cavalière et Capucine), 10 chalets. Ces derniers ont fait l'objet d'une grande rénovation en 2020 mais la résidence du Gai Logis est également vieillissante et nécessiterait une grande rénovation ce qui amène une future réflexion.

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 Juin prochain. Un tableau de permanence pour les Bureaux de Vote est réalisé. Concernant le dimanche 27 Juin, il faudra réinstaller la salle le samedi soir car celle-ci est louée entre les deux tours.

- EAMS : 4 contrats ont été renouvelés pour 6 mois dont un PEC
En prévision de l'installation du nouveau four, un adoucisseur d'eau sera installé par la Société MPS

- Gîte La Capucine : les travaux dans les salles de bain sont terminés.

- La boulangerie a fait une demande de débit de boisson permanent. En ce qui concerne les travaux ils avancent (la baie vitrée sera livrée début juillet).

- Base ULM. Monsieur GHEYSEN a créé ULM SECONDIN. Le projet de village aéronautique est en cours d'étude notamment pour les terrains nécessaires. La Chambre d'Agriculture pourrait peut-être aider au projet.

- Eolien : Face aux démarchages de promoteurs éoliens, la commune estimant la saturation de son territoire, refuse tous nouveaux projets, plusieurs étant déjà en cours.

- La commune a reçu une demande d'une personne qui souhaite organiser des vides greniers. Il est rappelé que pour toutes manifestations communales, la priorité est donnée aux associations de la commune et ne donne donc pas suite à cette demande.

- Le Comité des Fêtes est recréé, il crée une page Facebook.

- Poney club : En attente des suites il est en mauvais état d'entretien, le Club House également.

- Le 3 juillet prochain le Club de Foot organise une soirée moule frites.

- Un tableau de permanence pour la baignade est laissé à la mairie pour passer voir le week-end si tout va bien.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour levée de la séance à 22 h 20